

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024

Le 19 juin 2024 à 14 heures, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Assistaient à la séance :

Monsieur Didier REVEAU, Maire de la Ferté-Bernard
Monsieur Jean-Paul BOISARD, Maire de Saint-Jean-du-Bois
Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire de Brûlon
Madame Nathalie MORGANT, Maire de Parigné-L'Evêque
Monsieur André FROGER, Conseiller municipal de Connerré
Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire de Spay
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY, Maire de Parennes
Madame Patricia EDET, Vice-Présidente de la CDC Huisne Sarthoise, Maire de Saint-Martin-des-Monts
Madame Françoise LELONG, Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille
Madame Martine RENAUT, Présidente du SIDERM, conseillère municipale de Changé

Pouvoirs :

Monsieur Dominique AMIARD, Maire de Cures, a donné pouvoir à Monsieur Didier REVEAU
Madame Béatrice LATOUCHE, Maire du Lude, a donné pouvoir à Madame Patricia EDET
Madame Claire HOUYEL, Maire-adjointe d'Arnage, a donné pouvoir à Madame Nathalie PASQUIER-JENNY
Madame Yvelyne ASSIER, Maire de Les Méés, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOISARD
Monsieur Pascal DUPUIS, Maire du Grand-Lucé, a donné pouvoir à Madame Martine RENAUT

Membres absents et excusés :

Madame Martine CRNKOVIC, Maire de Louailles
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire de Montfort-le-Gesnois
Madame Anne-Marie GARNIER, Maire-adjointe de Marolles-les-Braults
Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers
Monsieur Régis CERBELLE, Maire de Chantenay-Villedieu
Mme Patricia METTEREAU, Maire-adjointe de La Flèche

Assistait également à la réunion Madame Hélène SAINQUAIN-RIGOLLÉ, directrice générale des services.

Date de la convocation : 14 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres présents ou représentés : 15

SUPPRESSION DE L'EMPLOI ADMINISTRATIF SUPERIEUR ET DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA STRATE 20 000-40 000 HABITANTS

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- la délibération n° 33-2024 du 20 mars 2024 portant tableau des emplois et des effectifs,
- la délibération du 6 décembre 1999 créant l'emploi fonctionnel de directeur général des services de la strate 20 000-40 000 habitants,
- l'avis favorable du Comité social territorial du 16 mai 2024.

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique que les emplois inscrits au tableau des emplois et des effectifs devant faire l'objet des crédits correspondant au budget, il est nécessaire de supprimer les deux emplois de direction – emploi administratif supérieur et emploi fonctionnel de DGS pour la strate 20 000 à 40 000 habitants – compte tenu du départ en retraite en début d'année 2024 de l'agent occupant ces emplois.

Un emploi de direction du Centre de gestion et un emploi fonctionnel de directeur général de services pour la strate 80 000-150 000 habitants, tous deux ouverts aux grades d'administrateur et d'administrateur hors classe, ont été créés par les délibérations n° 46/2022 et n° 47/2022 du 30 novembre 2022.

Compte tenu de la suppression d'autres emplois lors du même conseil d'administration, le tableau des emplois et des effectifs adopté par la délibération n° 33/2024 du 20 mars 2024 susvisée sera modifié en conséquence. Un nouveau tableau des emplois permanents et des effectifs sera adopté dans le cadre de la délibération distincte n° 42/2024 du 19 juin 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, que :

- ✓ l'emploi administratif supérieur est supprimé à compter du 1^{er} juillet 2024,
- ✓ l'emploi fonctionnel de directeur général des services pour la strate 20 000 à 40 000 habitants est supprimé à compter du 1^{er} juillet 2024,
- ✓ le tableau des emplois permanents et des effectifs sera modifié en conséquence.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait au Mans, le 25 juin 2024
Le Président,
Didier REVEAU



Transmission au représentant de l'Etat le 25 juin 2024
Publication le 26 juin 2024